

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2011 portant délibération concernant les contrats  
de crédit-bail optimisés pour le financement de l'acquisition de rames de tramway**

NOR : TRAT1118516S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION RATP**

Contrats de crédit-bail pour le financement de l'acquisition de rames de tramway (2 lots)

Le conseil approuve les contrats de crédit-bail optimisés pour le financement de l'acquisition de rames de tramway (2 lots) à attribuer au groupement Caisse d'épargne Île-de-France, Caisse d'épargne Rhône-Alpes et Natixis pour un montant total estimé de 452 000 000 €/HT sur une durée de 396 mois.

Le conseil délègue sa signature au président-directeur général, qui peut lui-même la déléguer. La présente délibération sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

*Le président-directeur général de la RATP,*  
P. MONGIN